Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 137 (2011)

Heft: 18: Game over

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'exploitation pronostiqués. Le maître de l'ouvrage doit accorder sa confiance à la capacité de développement du projet lauréat et de ses auteurs.

Le concours comme mode d'acquisition

Le concours d'architecture et d'ingénierie représente un moyen d'acquérir des prestations d'étude et de construction. Son but est d'obtenir un projet de haute qualité et de trouver le partenaire pour le réaliser. Pour faire apparaître des solutions et créer les bases d'une future adjudication, des procédures simples, sans exigences inutiles suffisent. Les participants à un concours offrent une prestation d'acquisition qui n'est pas dédommagée. C'est pourquoi le volume de prestations demandé doit demeurer raisonnable par rapport au mandat envisagé. Des exigences excessives ont pour effet de raréfier le nombre de participants potentiels et d'écarter de plus en plus de petites et moyennes entreprises des concours. Le maître de l'ouvrage paie de surcroît un prix élevé pour des prestations sans pertinence pour le jugement. S'il accumule les demandes, il doit en effet élever le montant des prix, sans être assuré que les travaux obtenus lui soient utiles. Autrement dit, la tendance à exiger de plus en plus de projets prêts à l'exécution dans des procédures ouvertes ou sélectives est un non sens économique et un usage abusif du concours comme mode d'acquisition. Elle restreint la libre concurrence et met en péril l'institution du concours. Afin de clarifier les exigences admissibles dans le cadre des différentes procédures de concours, la commission SIA 142/143 a mandaté un groupe de travail qui observe le marché et conseille les organisateurs.

Jean-Pierre Wymann, resp. concours et mandats d'étude parallèles jean-pierre.wymann@sia.ch

